

# WWP EN

---



Comment lancer un programme  
pour les auteurs de violences ?



## Contenu

Introduction.....	2
Aspects motivationnels dans la mise en place d'un programme pour les auteurs de violences.....	3
Connaître le contexte juridique.....	5
Méthodologie .....	7
Projets pilotes et mise en place d'un service contre projets non ciblés et perte de crédibilité et de ressources.....	12
Que faire si vous mettez en place un projet pilote ? .....	12
Ce qu'il faut éviter à tout prix .....	12
Ce qu'il faut rechercher si vous êtes un bailleur de fonds ou si vous essayez d'évaluer des projets.....	13
Questions stratégiques .....	14
Comment promouvoir les programmes pour les auteurs de violences dans la communauté ? .....	14
Collaboration et mise en réseau des communautés .....	17
Développer un programme de traitement des auteurs de violences .....	19
Questions organisationnelles .....	21
Formation .....	24

# Comment lancer un programme pour les auteurs de violences ? Questions et dilemmes liés au processus de «démarrage»

Dean Ajdukovic & Alessandra Pauncz

## Introduction

Au sein de notre réseau européen *Work with Perpetrators* (WWP-EN), nous savons que la violence à l'égard des femmes existe dans tous les pays européens et qu'il s'agit d'un problème grave et répandu. La violence faite aux femmes (VFF) est une manifestation des relations de pouvoir historiquement inégales entre les hommes et les femmes, qui ont conduit à leur domination et discrimination par les hommes ainsi qu'à entraver leur plein épanouissement, et qui représente une violation omniprésente des droits de l'homme ainsi qu'un obstacle majeur à la réalisation de l'égalité des sexes. Les États membres d'organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Conseil de l'Europe, ainsi que les pays de l'Union européenne (UE), sont tenus, par le droit international et national, de faire preuve d'une diligence raisonnable dans la prévention, l'enquête et la punition des actes de violence - que ces actes soient perpétrés par l'État ou des personnes privées - et d'offrir une protection aux victimes.

La violence intrafamiliale (VIF) exercée sur les femmes est un type de comportement de contrôle de la part du partenaire intime ou de l'ex-partenaire, qui comprend, sans s'y limiter, la violence physique, sexuelle et psychologique, l'isolement, la violence économique, les menaces, l'intimidation et le harcèlement. La violence contre les femmes au sein de la famille affecte également les enfants qui ont le droit d'être protégés et de recevoir un soutien.

Les agences qui mettent en place des programmes pour les auteurs de violences portent une grande responsabilité pour toutes les personnes impliquées. Le travail avec les hommes auteurs de violence intrafamiliale, qui vise à mettre fin à la violence et à améliorer la sécurité des victimes de la violence intrafamiliale (femmes et enfants), doit également être considéré comme faisant partie d'un processus plus large de changement culturel et politique visant à abolir les hiérarchies de genre, la violence sexiste et la discrimination de genre ainsi que d'autres formes de violence et de discrimination personnelles et structurelles<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> WWP - Daphne II , Projet 2006 - 2008, Lignes directrices pour développer des standards en direction des programmes de prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales

## Aspects motivationnels dans la mise en place d'un programme pour les auteurs de violences

Si vous lancez un programme pour les auteurs de violences dans un pays qui ne prévoit pas ce type de travail, il y a de fortes chances que vous ayez une idée clairement définie de ce qu'est le changement. Il n'est donc pas surprenant que l'un des aspects les plus importants de la mise en place de programmes bénéfiques pour les auteurs de violences soit lié aux motivations de la personne ou du groupe de personnes qui sont au cœur de l'idée. La motivation est non seulement importante pour mettre en place un programme pour les auteurs de violences, mais elle joue également un rôle majeur pour inciter les institutions et les partenaires à partager un objectif commun et à soutenir le processus innovant. Il est évident que la motivation est également essentielle au changement que les hommes doivent opérer pour prévenir la violence future.

Ce facteur clé joue donc un rôle important dans au moins 3 aspects : soutenir les promoteurs du programme, acquérir des partenariats fondamentaux avec des acteurs sociaux clés, motiver les hommes à accéder au programme et à rester en traitement. Tous ces aspects sont importants, mais nous allons nous concentrer sur le premier, qui est plus directement lié au processus de mise en place d'un programme pour les auteurs de violences.

Si vous réussissez à mettre en place un programme, vous serez à l'origine d'un changement de paradigme qui fait porter la responsabilité de la violence sur les hommes, plutôt que de vous concentrer uniquement sur les services aux victimes. L'objectif premier des programmes destinés aux auteurs de violences est la sécurité des femmes et des enfants, comme l'indiquent toutes les lignes directrices, de sorte que vous partagerez avec d'autres services un objectif commun d'élimination de la violence à l'égard des femmes. Dans le même temps, les services d'aide aux victimes considèrent parfois que le fait de mettre l'accent sur l'auteur des violences diminue l'attention portée aux victimes. Il peut y avoir des préoccupations concernant la concurrence pour les ressources ou des idées fixes sur « l'identité » de l'auteur et sa capacité à changer. Il est très important d'avoir un cadre de collaboration à tout moment, de donner aux services le temps de connaître l'objectif et l'orientation du programme pour les auteurs de violences, et d'établir clairement qu'il y a une mission partagée dans la lutte contre la violence envers les femmes, que l'objectif principal est la protection des femmes et des enfants et que les auteurs de violences sont

tenus responsables de leur comportement à tout moment.

En ce sens, toute personne désireuse de mener un changement de paradigme et de faire face à la résistance qui s'oppose au changement doit être prête à relever un défi à long terme qui ne tiendra que s'il existe une motivation suffisante qui doit être fondée sur différents aspects. Les plus courants dans la motivation des personnes travaillant dans le domaine de la violence intrafamiliale sont les suivants :

- 1) Personnel
- 2) Professionnel
- 3) Social et politique
- 4) Économique

Quel est donc le type de motivation le plus puissant qui permet de maintenir l'élan vers le changement social ? Il pourrait être utile de se pencher sur le domaine de l'entrepreneuriat social pour chercher des éléments susceptibles d'éclairer cette question. L'entrepreneuriat social se définit comme le processus de recherche de solutions innovantes aux problèmes sociaux. Plus précisément, les entrepreneurs sociaux se donnent pour mission de créer et de maintenir une utilité sociale. Ils s'appuient sur des réflexions appropriées, tant dans le monde des affaires que dans celui des organisations à but non lucratif, et opèrent dans une variété d'organisations.

Si nous adaptons ce type de définition au domaine spécifique de la violence intrafamiliale, nous constatons qu'il est nécessaire de « trouver des solutions innovantes - à savoir des programmes pour les auteurs de violences, qui tiennent les hommes violents pour responsables - pour créer et maintenir une utilité sociale - éradiquer la violence intrafamiliale du contexte social et culturel ». Il semble donc qu'un mélange équilibré des quatre principaux aspects de la motivation que nous avons mentionnés précédemment soit la recette la plus efficace pour soutenir un changement à long terme. Chaque typologie de motivation alimente un aspect particulier de la tâche à accomplir : le personnel alimente la passion, le professionnel alimente la crédibilité, le facteur politique alimente un engagement sous-jacent plus profond pour le changement et le défi à long terme, et le facteur économique alimente le maintien d'un modèle durable qui peut également offrir un flux de revenus qui garantit la continuité du programme.

Il est très important d'avoir une idée claire de la motivation principale du groupe de tête, car elle influencera non seulement la mise en place du programme, mais aussi les idées sur son financement et le type de soutien, public ou privé, qu'il doit rechercher. De nombreuses questions stratégiques - la méthodologie choisie, la manière dont les programmes sont élaborés et les options de financement qui seront envisagées - sont fortement liées à la motivation.

## Connaître le contexte juridique

Comme nous l'avons vu dans l'introduction, notre définition de travail de la violence intrafamiliale est très large. Cela signifie que dans chaque pays il y aura différentes implications légales qui traitent de ce qui est considéré comme un délit et des dispositions et conséquences légales. Il y a également des implications légales concernant la vie privée et les idées éthiques de ce qui est considéré comme bien ou mal dans différentes professions (questions déontologiques).

Il est donc important que l'une des premières étapes de la mise en place d'un service destiné aux auteurs de violences soit de recueillir des informations sur trois domaines majeurs :

- A. Dans quel contexte juridique, la violence intrafamiliale, considérée comme un délit, s'insère-t-elle (y compris la violence sexuelle entre couples mariés, les maltraitances psychologiques, économiques et sexuels et les politiques de protection de l'enfance) ? Si l'un des domaines qui définissent la violence intrafamiliale n'est pas considéré comme un délit, vous pouvez envisager de faire pression sur les groupes qui s'occupent de ces questions.
- B. Quelles sont les mesures légales qui peuvent être appliquées aux situations de violence intrafamiliale : par exemple, les ordonnances restrictives, les ordonnances de protection, les tribunaux de la famille, les services de protection des enfants, les politiques d'arrestation ?
- C. Quelles sont les obligations légales des prestataires de services en matière de
  - a. *Obligations légales en tant que prestataire de services.* Différentes professions dans différents pays européens répondent à différentes obligations légales. En outre, c'est parfois le contexte de travail qui définit les mesures légales exigées des professionnels (par exemple, les infirmières et les médecins peuvent avoir des protocoles dans les services d'urgence qui les obligent à signaler à la police tous les incidents suspects de violence intrafamiliale, alors que d'autres professionnels travaillant dans le secteur privé peuvent ne pas avoir les mêmes exigences).
  - b. *Obligations éthiques et déontologiques en tant que prestataires de services pour les auteurs de violences, mais aussi en tant que responsables de la priorité accordée à la sécurité des victimes.* Dans le cadre de la prise en charge des auteurs de violences, des questions de confidentialité peuvent se poser, la création d'une alliance thérapeutique sûre pouvant être en conflit avec la communication aux victimes concernant leur sécurité. Il doit être clair que la priorité devrait toujours être la sécurité de la victime, mais dans certains pays, cela peut nécessiter de redéfinir la position des professionnels en termes d'exigences avec les conseils et institutions professionnels. Il

pourrait également y avoir des questions à traiter concernant les obligations déontologiques selon l'appartenance à certaines professions aux politiques de partage de l'information différentes.

Le point A est un point de départ important à considérer car la définition de la VIF est un indicateur pertinent de la façon dont une culture et une société considèrent la question de la VIF. Dans de nombreux pays européens, les dispositions légales relatives à la protection des victimes sont insuffisantes. En tant que programmes pour auteurs de violences, nous pouvons et devrions faire pression pour un système juridique efficace qui protège les victimes et oblige les auteurs à rendre des comptes.

En fonction de la disposition légale du point B, il y a un autre domaine majeur qui devra être abordé, à savoir l'accès obligatoire ou volontaire au programme. Dans le cas d'un accès obligatoire, vous devrez impliquer les sujets clés qui constitueront votre principal système d'orientation : police, tribunaux, services sociaux. Il serait bon d'envisager la rédaction d'un protocole pour fournir des indications claires sur les étapes à suivre en cas de renvoi.

Il est également important de tenir compte de la structure des services d'orientation et des personnes qui seront réellement impliquées, car ces prestataires de services ont besoin d'informations claires sur le fonctionnement réel d'un programme pour auteurs de violences et sur ce qu'ils peuvent raisonnablement attendre.

Une autre question qui doit être évaluée et intégrée au programme pour les auteurs de violences est de savoir s'il existe des normes minimales pour sa mise en œuvre. Souvent, si vous démarrez ce type de service, il se peut qu'il n'y en ait pas encore. Dans ce cas, il est conseillé d'utiliser les directives européennes ou internationales (comme par exemple les directives WWP-EN<sup>2</sup>) et d'envisager des actions de lobbying ou de plaider pour l'élaboration et la mise en œuvre ultérieure de lignes directrices nationales.

Dans le cas de renvois volontaires, il convient de mettre en œuvre avec soin toutes les réglementations liées à la violation de la vie privée et aux questions de confidentialité, en équilibrant la protection des victimes de violence et les exigences légales pour les professionnels traitant des infractions pénales.

Il convient également d'accorder une attention particulière à la manière dont vous faites la publicité du centre, car vous avez besoin d'un plan de communication qui s'adresse aux hommes sans hostilité. Il faut être conscient que si vous ne comptez que sur les hommes qui se présentent d'eux-mêmes, le succès de votre programme dépend de votre capacité à attirer les hommes et à les garder en traitement sur la base de ce qu'ils pourraient gagner grâce au programme. Vous pourriez croire que les hommes qui se présentent d'eux-mêmes

---

<sup>2</sup> <http://www.work-with-perpetrators.eu/index.php?id=29>

à un programme ont une forte motivation pour changer ; mais ce n'est pas toujours le cas, car les hommes qui viennent le font souvent parce qu'ils sont au bord d'une crise qui menace de briser leur relation. La motivation est donc fréquemment assez externe et un travail initial substantiel doit être effectué pour s'assurer que la motivation pour le changement devienne une volonté authentique à la fin du programme.

Si les systèmes de référence sont les tribunaux et qu'il existe un cadre juridique obligatoire, la question du financement des services devrait probablement être liée au système judiciaire. Ainsi, la question des clients volontaires et obligatoires est également importante pour mettre en place un plan de collecte de fonds et s'adresser aux parties prenantes du service.

S'il n'existe pas de système légal d'orientation obligatoire, vous pouvez envisager de faire pression pour obtenir des lois qui autorisent ces dispositions.

## Méthodologie

Quels sont les principes directeurs qui devraient orienter la base théorique du travail avec les hommes qui exercent des violences contre leur partenaire ?

### **1) La violence intrafamiliale est inacceptable et constitue une violation des droits de l'homme**

Comme le stipulent la convention d'Istanbul et les traités européens et internationaux précédents, les droits des femmes sont à considérer dans le contexte des droits de l'homme et toutes les violations de l'épanouissement et de l'autodétermination des femmes doivent être jugées comme une violation des droits de l'homme. Toutes les formes de violence - physique, psychologique, économique, spirituelle, sexuelle - sont des obstacles majeurs et constants à la réalisation des droits humains des femmes. Il est également très important que toutes les personnes travaillant sur la violence intrafamiliale aient une position très claire sur le fait que la violence n'est jamais acceptable ni justifiable. Cela peut s'avérer difficile dans la pratique car cela implique d'adopter une position très ferme sur toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, y compris la discipline par la force (gifles, fessées) qui est considérée comme une « méthode éducative normale » dans de nombreux contextes culturels. Cela implique également de travailler sans relâche à la diffusion de ces idées dans les contextes sociaux et culturels.

### **2) La priorité est donnée à la sécurité des femmes et des enfants, victimes de violences**

Donner la priorité à la sécurité des femmes et des enfants est une préoccupation

majeure dans le travail de prise en charge des auteurs de violences. Cela signifie que des mesures appropriées doivent être prises à tout moment pour s'assurer que les victimes de violence reçoivent un soutien adéquat et qu'elles ont accès à une aide et à des services appropriés.

**3) La violence contre les femmes est une manifestation des relations de pouvoir historiquement inégales entre les hommes et les femmes, qui ont conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes**

Pour aborder le travail spécifique avec les hommes qui commettent des violences à l'encontre des femmes, il est primordial de considérer la violence dans le cadre des relations de pouvoir de la société. On ne peut comprendre l'impact de la violence à l'égard d'une seule femme sans comprendre, dans une perspective historique, les relations sociales inégales sous-jacentes entre les femmes et les hommes. Une discrimination sociale constante informe les relations de pouvoir qui déterminent la manière dont la violence du partenaire est maintenue dans le contexte social.

**4) L'arrêt de la violence intrafamiliale fait partie d'un changement culturel, social et politique qui doit avoir lieu à tous les niveaux pour l'égalité des sexes**

Les programmes pour auteurs de violences qui fournissent des services aux hommes violents dans leurs relations interpersonnelles devraient également être engagés dans des activités qui soutiennent l'égalité des sexes et favorisent le changement social et politique. La mission principale des programmes pour auteurs de violences devrait donc être la suivante : travailler avec les garçons et les filles dans les écoles, promouvoir l'égalité des sexes dans tous les domaines sociaux.

**5) Les programmes destinés aux auteurs de violences doivent être axés sur l'interruption de la violence**

Donner la priorité à la sécurité des femmes et des enfants signifie en pratique interrompre immédiatement la violence et proposer des programmes qui réduisent la récurrence.

**6) Les programmes destinés aux auteurs de violences doivent les tenir responsables de leurs actes et avoir pour objectif principal de créer des alternatives à la violence et d'éviter la récurrence**

Le premier objectif de tous les programmes destinés aux auteurs de violences doit

être l'interruption immédiate de la violence en tenant les auteurs responsables et en les aidant à comprendre les schémas de contrôle qui conduisent à la violence ainsi que les techniques de gestion (par exemple, le temps d'arrêt, le journal émotionnel).

**7) Les programmes destinés aux auteurs de violences doivent être élaborés en collaboration avec les services d'aide aux femmes victimes et d'autres services communautaires qui renforcent la sécurité des victimes de violences domestiques**

Les femmes et les enfants en situation de violence intrafamiliale doivent pouvoir bénéficier à tout moment d'un soutien et de services. Le contact avec le partenaire permet aux programmes d'auteurs d'accéder à des femmes qui n'auraient peut-être jamais eu la moindre chance d'accéder aux services d'aide. Il est crucial qu'une bonne collaboration avec les services d'aide aux victimes soit mise en place pour permettre un accès fluide et efficace à la sécurité pour les victimes.

**8) Les programmes destinés aux auteurs de violence doivent être financés par des sources supplémentaires et non aux dépens des services d'aide aux victimes**

Les programmes pour les auteurs représentent un pilier important du travail sur la violence domestique, mais ne devraient jamais être considérés par les institutions et les agences de financement comme étant en concurrence avec l'aide aux victimes. Les prestataires de services doivent également évaluer de très près leurs stratégies de financement afin de ne pas soustraire les fonds nécessaires aux services d'aide aux victimes.

**9) Les programmes destinés aux auteurs de violences doivent prévoir des services de contact et de soutien avec les partenaires**

Les programmes destinés aux auteurs de violences doivent toujours garantir un contact avec le partenaire et un soutien direct ou indirect à la victime. Il est important que les victimes soient contactées par un programme et qu'elles soient en mesure de donner une évaluation du niveau de violence qu'elles perçoivent. Le contact avec le partenaire fait partie d'un protocole d'évaluation des risques sérieux et constitue un moyen important de contacter les victimes de violence intrafamiliale qui n'ont peut-être pas eu la chance d'accéder à des services. Des compétences solides en matière de travail sur la violence intrafamiliale avec les victimes doivent constituer un aspect essentiel de la formation de tout programme bien géré pour les auteurs de violences. Cependant, dans certains pays, cela peut être empêché par les contraintes légales concernant les questions de confidentialité et de protection des données.

**10) Les programmes destinés aux auteurs de violences doivent inclure des politiques de protection des enfants**

Chaque programme d'auteur doit accorder une attention particulière aux politiques et aux relations avec les services de protection de l'enfance. Le bien-être et la sécurité des enfants doivent toujours être soigneusement évalués et faire l'objet d'une évaluation spécifique dans le cadre des procédures en cours.

**11) Les programmes destinés aux auteurs de violences doivent comprendre une évaluation des risques et l'élaboration d'un plan et de procédures de sécurité pour la victime**

La sécurité des femmes et des enfants étant au cœur des programmes destinés aux auteurs de violences, il est fondamental de disposer de moyens précis, fiables et scientifiquement fondés pour évaluer le danger, le risque et la récurrence.

**12) Les programmes destinés aux auteurs de violences doivent être élaborés sur la base d'une compréhension complète de la théorie du genre, de la hiérarchie des sexes et des masculinités, y compris les influences sociales, culturelles et religieuses, ethniques et politiques. Ils doivent comporter une définition complète de la violence intrafamiliale et des types de maltraitances, une compréhension des causes et des mécanismes qui conduisent à la violence et une théorie de l'intervention et du changement**

Lors de l'élaboration d'un programme pour les auteurs de violences, il est nécessaire de prendre en compte non seulement les questions directement liées au changement de comportement, mais aussi les implications sociales et politiques des structures d'inégalité dans la société. Sans une compréhension claire de la nature genrée de l'abus de drogues, il est difficile d'obtenir des résultats.

La réponse apportée par le programme sera nécessairement limitée en termes de traitement et de services fournis. En raison de l'origine genrée de la violence, il est fondamental d'avoir une définition de la violence intrafamiliale qui englobe toutes les formes de violence, même celles qui sont cachées derrière l'inégalité entre les sexes. Par exemple, l'inégalité entre les sexes peut rendre invisibles les conséquences de la violence économique comme de nombreuses formes de maltraitances psychologiques, y compris la pression sexuelle et des formes plus subtiles de coercition et de contrôle.

**13) Les programmes destinés aux auteurs de violences doivent collecter des données et adopter des méthodes d'évaluation**

Il est important de mettre en place une méthode de collecte de données et d'évaluation des programmes. C'est important pour présenter les résultats du travail et pour rechercher des bailleurs de fonds qui soutiennent les pratiques innovantes. C'est aussi un moyen de rendre compte à la communauté et aux victimes du travail effectué.

#### **14) Adopter un modèle écologique**

Pour aborder de manière appropriée la complexité de la violence que les auteurs de violences exercent sur leurs partenaires, les organisations doivent s'assurer que leurs programmes répondent aux différentes dimensions pertinentes qui peuvent être organisées dans un modèle écologique. Ce type d'approche permettra d'avoir une compréhension globale des facteurs en jeu dans le maintien ou la déconstruction des comportements violents. Les programmes doivent soigneusement évaluer comment chaque facteur pertinent est traité à différents niveaux dans leurs organisations et comment ces aspects sont inclus dans le programme de base des activités qui font partie du programme de changement pour les hommes violents. Les facteurs en jeu sont les suivants :

- Les facteurs socioculturels, y compris le contexte social lié au genre, la relation de pouvoir inégale entre les hommes et les femmes dans nos sociétés, l'omniprésence de la violence comme méthode de résolution des conflits dans nos cultures, les sanctions du système judiciaire et de la société pour le recours à la violence intrafamiliale, etc.
- Les facteurs relationnels, notamment les relations de pouvoir entre les sexes au sein du couple, les modes de résolution des conflits et de communication, etc.
- Les facteurs individuels qui peuvent être répartis dans les catégories suivantes :
  - a. Les facteurs cognitifs, notamment les croyances et les attitudes concernant les relations et les rôles entre les sexes, les attentes à l'égard de la relation (par exemple, l'amour romantique), du partenaire et des enfants (par exemple, le droit aux services) et de soi-même (par exemple, la masculinité, l'identité).
  - b. Les facteurs émotionnels, y compris la régulation (identification, compréhension et expression) des sentiments de colère, de frustration, d'échec, de honte, de jalousie, de peur, etc. en fonction du sexe, et les schémas expérientiels sur lesquels ils reposent (styles d'attachement, sens de l'identité, attentes, etc.)
  - c. Les facteurs comportementaux, notamment le remplacement des comportements violents et dominateurs fondés sur le sexe par des compétences et des capacités permettant d'établir des relations

respectueuses et égalitaires, comme l'empathie, la communication et la résolution des conflits, la gestion du stress et de la colère, etc.

## Projets pilotes et mise en place d'un service contre projets non ciblés et perte de crédibilité et de ressources

### Que faire si vous mettez en place un projet pilote ?

Commencez par un projet pilote qui a soigneusement réfléchi à toutes les questions qui ont été soulevées dans ce document. Vous n'aurez probablement pas toutes les réponses, mais essayez de toujours être conscient de la nature des problèmes et de votre proposition de solution aux problèmes peu clairs. Par exemple, si vous lancez un programme pour les auteurs de violences dans un pays où il n'existe pas d'obligation légale pour les auteurs de violences de participer au programme, vous devez avoir une stratégie pour engager les hommes volontairement. Vous devez également avoir une idée de la manière dont d'autres pays ont mis en place des programmes obligatoires et vous devez être en mesure de faire une proposition sur la manière dont votre système juridique pourrait être modifié pour prévoir une participation obligatoire. Vous devriez également avoir une compréhension claire des implications sociales et culturelles de l'existence d'une voie différente pour répondre à la violence domestique autre que l'arrestation et la prison, et vous devriez réfléchir à la manière dont le système va continuer à garantir la responsabilité et la sécurité des victimes si des mesures alternatives sont appliquées.

En faisant cela, vous construisez la crédibilité pour soutenir non seulement votre programme, mais aussi le changement social à long terme autour de l'importance de créer des programmes pour les auteurs de violence dans le cadre d'une réponse intégrée à la violence domestique. Il sera alors possible de faire pression pour des changements juridiques qui font des programmes une partie de la réponse stable et continue à la violence intrafamiliale. Les questions que nous avons brièvement esquissées doivent être détaillées et examinées pour pouvoir transformer une idée novatrice en une pratique stabilisée de réponse à la violence domestique.

### Ce qu'il faut éviter à tout prix

Ne commencez pas un programme pour les auteurs de violences si :

- 1. Il n'existe pas de système d'aide aux victimes**

S'il n'existe pas de système d'aide aux victimes dans votre pays et que vous souhaitez travailler avec les auteurs de violences, vous devez collaborer avec des organisations de femmes pour aider à mettre en place un soutien fiable pour les victimes. Il s'agit d'une priorité et d'une nécessité absolues. La sécurité des victimes doit être une priorité.

**2. Vous n'êtes pas tout à fait sûr de ce que vous voulez faire, mais vous aimeriez simplement essayer et expérimenter une sorte de service**

Il s'agit d'une position très risquée. S'il n'y a pas de dispositions sérieuses et bien pensées en matière de sécurité et de choix méthodologiques judicieux, non seulement un programme pour les auteurs de violences sera inefficace, mais il peut aussi faire courir aux victimes un risque majeur de victimation. Cela peut être préjudiciable pour les victimes de violence domestique et peut faire reculer le travail avec les auteurs de violence dans l'agenda politique.

**3. Vous n'avez pas d'équipe professionnelle de personnes travaillant ensemble avec une perspective sensible au genre**

**4. Vous n'avez pas de formation spécifique dans le domaine de la violence domestique, du travail avec les victimes et du travail avec les auteurs de violences**

Il est important de penser que lorsque l'on fait œuvre de pionnier avec un nouveau type de service, tout ce que l'on parvient à faire ou à ne pas faire aura un impact durable sur les interventions futures et sur l'encadrement de ce type de programme. Il est vraiment important d'insister sur la nécessité d'utiliser toutes les ressources disponibles pour collecter des informations significatives et des directives pertinentes afin de pouvoir répondre au mieux aux questions concernant tous les problèmes liés aux programmes pour auteurs de violences.

**Ce qu'il faut rechercher si vous êtes un bailleur de fonds ou si vous essayez d'évaluer des projets**

Si vous êtes une institution qui cherche à mettre en place un programme ou un bailleur de fonds qui tente d'évaluer la crédibilité d'un nouveau projet, voici les principaux aspects que vous devriez rechercher :

- 1) Le projet doit faire partie d'un effort intégré visant à soutenir l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

- 2) L'accent doit être mis sur la sécurité des victimes et des enfants, non seulement en tant qu'énoncé de mission mais aussi dans la pratique de la manière dont le travail est effectué.
- 3) Il doit y avoir une compréhension sociale et culturelle de la nature genrée de la violence.
- 4) Le programme doit être bien pensé en termes de structure et de format.
- 5) Le programme doit inclure tous les aspects inclus dans la description de la méthodologie.
- 6) Le programme doit être rentable et durable.
- 7) Aucun des aspects contenus dans « ce qu'il faut éviter à tout prix » n'est présent.

## Questions stratégiques

### Comment promouvoir les programmes pour les auteurs de violences dans la communauté ?

- 1) Participer à des débats et à des présentations publiques sur la violence domestique.
- 2) Veillez à lancer votre programme en fournissant des informations adéquates à la presse. Soulignez le fait qu'il s'agit d'un NOUVEAU service mis en place pour la PREMIÈRE fois dans votre pays. Les médias et la presse sont toujours à la recherche de nouvelles. Essayez de formuler le service en termes de nouvelles.
- 3) Contrôlez votre travail, collectez des données et mettez en place des procédures d'évaluation.
- 4) Essayez de mettre en place une collaboration avec des institutions de recherche afin de pouvoir présenter vos travaux lors de conférences professionnelles et dans des publications.
- 5) Trouvez des moyens créatifs d'engager la communauté sur la violence intrafamiliale et la responsabilité des hommes et des garçons dans l'interruption de la violence.
- 6) Publier du matériel facile et accessible pour : la communauté, les professionnels, les services, les auteurs et les victimes.

#### **Le lobbying**

La définition du lobbying est celle d'un groupe organisé de personnes cherchant à influencer les législateurs sur une question particulière. La manière de procéder et le niveau d'implication au niveau politique des promoteurs du changement social varient d'un pays à l'autre, mais il faut garder à l'esprit que si le travail avec les auteurs est introduit pour la

première fois dans le cadre de l'effort conjoint pour contrer la violence à l'égard des femmes, le système juridique devra très probablement changer pour aider à façonner une meilleure réponse à la responsabilité des auteurs. L'aspect lobbying du programme sur les auteurs de violences est fortement lié aux parties précédentes de ce document puisque les efforts de changement concernent tous les aspects juridiques, culturels et sociaux liés à la violence envers les femmes. En fonction du niveau de sensibilisation présent dans votre pays, vous devrez faire preuve de bon sens et travailler en réseau avec d'autres services pour attirer l'attention sur la question de la violence domestique. Chacun des points de la section « Méthodologie » pourrait être un point de départ essentiel pour faire pression en faveur du changement. Il y a plusieurs niveaux auxquels cela sera nécessaire : local, provincial, régional, national.

### **Les autorités locales**

Il est crucial que les programmes pour auteurs de violences reçoivent la reconnaissance des autorités locales, car cela permettra de placer le service dans le contexte des autres services publics et privés existants. Au début, il peut être stratégique de ne demander que l'aval des pouvoirs publics, sans demander de financement direct. Cela devrait faciliter la reconnaissance de la question du travail avec les auteurs de violences dans l'agenda public. Cela permettra également aux programmes de commencer à fonctionner avec les services existants et de commencer à interagir avec le système judiciaire. Les systèmes publics et judiciaires ont tendance à être assez traditionnels dans l'acquisition de partenaires et de nouveaux services, il est donc important de montrer comment le service spécifique aux auteurs de violences s'intègre dans un réseau complexe d'autres services et comment il soutiendra le travail des autres sur le terrain.

### **Les autorités provinciales et régionales**

Dans de nombreux pays, c'est à ce niveau qu'il faut se tourner pour obtenir des fonds de démarrage. On peut espérer qu'il existe une ligne de financement pour les services innovants du système de santé publique. Le système social, le système judiciaire et le système de santé peuvent être mis à contribution pour financer les programmes destinés aux auteurs de violences. Il est important d'aborder ce niveau politique avec une compréhension aussi claire que possible du fonctionnement de ces institutions et en prêtant une attention particulière aux niveaux hiérarchiques des décisions. Idéalement, il serait bon d'avoir un député qui soutient votre cause et qui vous aide à vous frayer un chemin dans le système. Idéalement aussi, il serait bon que les programmes d'aide aux auteurs de violences essaient de rester concentrés sur leur mission et leur projet de changement social sans adhérer à un parti politique particulier. Vous voulez que le

Essai scientifique - Mise en place de programmes de travail avec les auteurs de violences intrafamiliales

Dean Ajdukovic et Alessandra Pauncz, 2015

programme résiste aux changements politiques avec autant de stabilité que possible et cela n'est possible que si vous restez bien concentré sur l'agenda spécifique de la violence à l'encontre des femmes.

### **Les autorités nationales**

Le développement de relations avec les députés et les ministères nationaux est fondamental si vous souhaitez faire pression pour obtenir des changements législatifs. C'est également important pour l'élaboration des directives nationales sur les programmes pour les auteurs de violences et les politiques de financement qui en découlent. Généralement, le développement de relations de travail avec les députés passe par les contacts que vous avez développés au niveau local, provincial et régional. Il est également possible de contacter vos députés nationaux élus localement. Là encore, l'idéal serait de choisir la personne la plus motivée qui a déjà fait pression avec succès sur des questions liées aux lois sur la violence envers les femmes ou les enfants. Méfiez-vous des politiciens qui ont toujours eu une vision sceptique des questions de genre ou de violence intrafamiliale car ils pourraient essayer de jouer les questions de l'agresseur contre celles de la victime de manière désagréable. Une compréhension claire et une vision commune de l'origine et de la nature culturelle et sociale de la violence intrafamiliale sont nécessaires pour pouvoir faire confiance et soutenir une allée politique.

### **Lobbying auprès des bailleurs de fonds et des donateurs**

L'un des moyens les plus efficaces de trouver des donateurs et des financeurs de soutien est d'impliquer le secteur privé dans des actions liées au changement social. Si vous approchez les parties de soutien en cherchant des alliances pour agir ensemble, il est plus probable qu'elles se sentent encouragées à soutenir votre travail. L'enthousiasme, la passion, le travail sérieux et la documentation font partie de ce qui fait un bon collecteur de fonds. Il est également important de travailler en collaboration avec les refuges et les services pour femmes afin de créer un effort commun et de ne pas soustraire des fonds aux services aux victimes.

### **Le financement**

Où et comment nous recherchons des fonds sera influencé par l'idée que nous avons des violences intrafamiliales et violences faites aux femmes ; idée à l'origine du changement social. Si nous supposons que la violence intrafamiliale est un problème de santé publique, une question judiciaire, sociale ou publique, nous pourrions nous tourner vers différentes

sources de financement ou vers un mélange de toutes ces sources. La crise économique qui a frappé si durement de nombreux pays européens a entraîné une réduction du financement des services publics. Cela peut sembler être le pire moment pour lancer un nouveau service, car la plupart des institutions et des services publics vous décourageront fortement de lancer quelque chose de nouveau. Se lancer, c'est donc aller à contre-courant, ce qui est toujours une bonne stratégie économique. Il faut cependant faire preuve de créativité et d'innovation dans la mise en place des programmes. Vous devez réfléchir attentivement aux points suivants :

- 1) Le rapport coût-efficacité du programme.
- 2) La présence d'un personnel très motivé.
- 3) Des moyens créatifs de soutenir votre travail à titre privé (par exemple, en organisant des formations, en faisant payer les hommes, en demandant des partenariats qui n'entraînent pas de coûts pour vos partenaires mais qui réduisent vos coûts, comme le prêt de salles et d'espaces d'institutions publiques, des partenariats avec des entreprises privées).

Il est également important d'évaluer soigneusement toutes les formes de subventions disponibles au niveau national et régional, ainsi que de demander un soutien financier aux institutions locales et régionales. Les projets européens peuvent être évalués en particulier en tant que partenaires d'autres organisations européennes plus importantes, étant donné que les projets nécessitent une structure plus importante que celle dont dispose généralement une organisation en démarrage.

## Collaboration et mise en réseau des communautés

Les programmes pour les auteurs de violences ne peuvent pas fonctionner comme un service autonome mais peuvent servir de facilitateurs de la collaboration communautaire. Ces programmes ont souvent été la « pierre manquante » dans les quatre piliers de l'arrêt et de la prévention de la violence domestique : 1) la sensibilisation continue du public aux conséquences de la violence intrafamiliale ; 2) l'identification et la poursuite efficace des auteurs ; 3) la garantie d'une aide et d'un soutien opportuns aux victimes, adaptés à leurs besoins ; 4) des programmes pour auteurs qui contribuent efficacement à mettre fin aux comportements violents et abusifs.

La collaboration pratique de la communauté dans la lutte contre la violence intrafamiliale et sexiste comporte plusieurs dimensions qui devraient faire partie du plan de lancement d'un programme pour les auteurs de violence.

*Tout d'abord*, il est essentiel d'établir une collaboration étroite entre un programme

pour les auteurs de violences et d'autres services visant à accroître la sécurité des victimes. De plus, la Convention d'Istanbul (Art. 7, §§ 1, 2) exige clairement le développement de politiques coordonnées qui assurent une réponse holistique à la violence intrafamiliale. Cela devrait inclure les services d'aide aux victimes, les forces de l'ordre, le système de justice pénale, les agences de protection de l'enfance, les services sociaux, etc. Les programmes destinés aux auteurs de violences font partie de cette catégorie. Les programmes de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie ainsi que les services de santé sont également des acteurs importants. Les déclarations publiques sur ces politiques coordonnées sont des mécanismes utiles pour démontrer un engagement commun.

*Deuxièmement*, un accord clair est nécessaire sur la manière dont cette collaboration doit fonctionner dans la pratique. Dans certains pays membres, les principales parties prenantes ont convenu de protocoles écrits. Dans un tel document, les rôles, les responsabilités et les procédures de chaque organisation des parties prenantes sont décrits. Un protocole explique également comment les parties prenantes communiquent entre elles pour accroître l'efficacité de la réponse aux cas de violence intrafamiliale (par exemple, contact par téléphone ou par e-mail au lieu d'envoyer des avis sur papier). Il peut contribuer à garantir que la coopération ne repose pas sur des individus disposés à partager des informations, mais sur l'engagement institutionnel de chaque organisme. Un aspect important est la question de la confidentialité et du partage des informations entre les différents services. Dans certains pays, le partage d'informations concernant un cas spécifique entre les agences impliquées dans la violence intrafamiliale est plutôt limité par la loi. Toutefois, si le partage d'informations directes sur une affaire pose un problème juridique, un protocole de collaboration peut néanmoins s'avérer très utile pour faciliter l'échange d'expériences sur le travail de chaque agence, sur la manière dont elles remplissent leurs missions et objectifs respectifs, ainsi que pour relever les défis liés au fait d'apprendre à se connaître.

Pour faciliter une coopération efficace et opérationnelle, d'autres outils pratiques sont utilisables, comme des formations conjointes du personnel de différents secteurs, des publications conjointes et des réunions intersectorielles régulières au niveau communautaire où des exemples de réponse aux cas de violence intrafamiliale sont discutés.

*Troisièmement*, les parties prenantes de la communauté doivent parvenir à une compréhension commune de la manière dont chacune d'entre elles contribue à la lutte contre la violence intrafamiliale dans le cadre de leurs responsabilités et limites statutaires respectives. Dans la pratique, il peut y avoir des frictions dues à un manque de compréhension des limites légales que, par exemple, la police ou la justice ont en ce qui concerne les exigences de documentation d'un cas de violence intrafamiliale, ou un programme de lutte contre les auteurs de violence devant maintenir des critères

d'admission, des questions de protection de la vie privée, etc.

*Quatrièmement*, en tant que partie prenante relativement récente dans la lutte contre la violence, le personnel du programme pour auteurs de violences a la responsabilité d'aider les autres services communautaires à comprendre pleinement le format, le contenu et les méthodes du programme, les critères d'admission, les exigences des auteurs de violences, la manière dont le personnel gère les questions de sécurité, le suivi et les rapports. Personne n'est mieux équipé que le personnel du programme pour les auteurs de violences pour partager ses connaissances avec les autres parties prenantes. Ils doivent se rapprocher de ces partenaires communautaires et concevoir un format qui réponde à leurs besoins et reconnaisse leurs perspectives.

La recherche montre que la réponse communautaire coordonnée sur la responsabilité des auteurs est aussi importante que le contenu du programme pour les auteurs. La valeur ajoutée de la mise en réseau de la communauté pour un programme d'auteurs de violences est qu'il gagne en visibilité dans l'ensemble de la communauté et parmi les décideurs, y compris les bailleurs de fonds. La création d'une alliance communautaire contre la violence domestique, dans laquelle le programme des auteurs démontre sa contribution efficace à l'objectif commun, peut en retour renforcer sa crédibilité.

## Développer un programme de traitement des auteurs de violences

L'élaboration d'un programme destiné aux auteurs de violences doit être clairement fondée à la fois sur des connaissances de pointe concernant les sujets directement liés aux objectifs du programme et sur la méthodologie permettant de créer un changement chez les auteurs de violences. Les meilleures pratiques indiquent que les programmes basés sur l'approche cognitivo-comportementale donnent les meilleurs résultats. Ils devraient également être fondés sur une orientation claire des valeurs selon laquelle les maltraitances et la violence sont des comportements absolument inacceptables et illégaux. L'équité entre les sexes est une valeur qui doit être intégrée à la fois dans le contenu et dans les méthodes de traitement. Elle doit être clairement abordée car l'inéquité perpétue la domination masculine dans une relation de couple et alimente les abus de type patriarcal dans certaines relations de couple. Dans le contenu comme dans les méthodes, la sécurité des partenaires et des enfants doit rester une priorité, ce qui doit se traduire par une évaluation fiable des risques et par la garantie que les victimes disposent d'un plan de sécurité et d'un accès à un soutien.

Lors de l'élaboration d'un programme pour auteurs de violences, il est utile de garder à l'esprit la structure globale qui comprend généralement trois phases : l'admission, le traitement et l'achèvement du programme avec évaluation.

La phase d'accueil comprend généralement plusieurs séances individuelles avec un client (auteur). Ces séances ont plusieurs objectifs : évaluation individuelle ; évaluation pour savoir si l'auteur répond aux critères d'admission ; explication détaillée du format, du contenu et des méthodes du programme ; exigences et obligations du client pendant le programme ; questions de sécurité concernant la victime ; politique de respect de la vie privée et limites de la confidentialité ; motivation du client pour participer au programme et essayer d'en tirer profit. Certains programmes peuvent vouloir inclure une évaluation psychologique, mais il faut alors préciser comment ces données seront utilisées dans le programme (par exemple pour individualiser le traitement ou surveiller les résultats du traitement).

La partie principale du programme de traitement des auteurs de violences comprend un certain nombre de séances (généralement en groupe). Le contenu de ces séances dépend de la formation théorique des prestataires. Toutefois, les sujets abordés comprennent généralement la reconnaissance de ses propres comportements violents et de leurs conséquences, l'identification des situations à haut risque, les outils permettant d'améliorer l'autorégulation émotionnelle et la maîtrise du comportement, le travail sur l'empathie, l'amélioration des compétences parentales, la réduction des schémas de blâme de la victime, la compréhension du rôle de la masculinité et des rôles de genre, la compréhension des conflits et la manière de les résoudre de façon non violente, l'amélioration des compétences en communication interpersonnelle, etc. Les concepteurs de programmes doivent sélectionner avec soin les sujets qu'ils souhaitent aborder dans un programme, compte tenu du temps disponible et des méthodes de travail.

La phase d'achèvement d'un programme fournit généralement un retour final à l'auteur des faits sur ses propres progrès. Si le rapport à l'autorité de référence fait partie de la structure, le contenu du rapport doit être clarifié avec l'auteur, ainsi que le retour d'information qui sera fourni au partenaire-victime.

Les programmes structurés comportent une séquence claire d'étapes qui sont suivies au cours de chaque session. Cette structure aide les clients à développer une routine et peut réduire l'anxiété liée à la participation à un groupe. Elle facilite également la mise en place de procédures claires de suivi et de conservation des données sur les progrès du client. Une structure peut aider les prestataires de traitement à gérer la dynamique de groupe, qui peut s'avérer une tâche très complexe et exigeante, surtout au début du traitement, lorsqu'il s'agit d'affronter le blâme de la victime et la minimisation de la violence

du client.

Les programmes de traitement exigent la participation active du client à diverses activités. Parmi celles-ci, la plus difficile est la révélation de ses propres comportements passés (violents et abusifs). Les clients ont généralement tendance à éviter ce sujet, à diminuer la gravité de leurs comportements de contrôle et de violence et à résister à la demande de révélation. Les prestataires de traitement doivent donc avoir les compétences nécessaires pour faire face à ces résistances. Certains programmes demandent également aux participants de mettre en pratique de nouvelles compétences et de développer des idées entre les sessions, dans leur environnement réel respectif (ce que l'on appelle le travail à domicile). Cela peut provoquer une certaine résistance, en particulier au cours des premières séances de groupe, que les prestataires doivent être formés à gérer.

Les concepteurs du programme doivent décider de la durée possible de la mise en œuvre de l'ensemble du programme (durée en mois, nombre de séances d'accueil, nombre de séances de formation, etc. séances de traitement). Si les clients sont mandatés par le tribunal, il convient de prendre en compte le cadre juridique et la pratique.

Enfin, les procédures d'évaluation de l'efficacité du traitement devraient faire partie intégrante du développement du programme. Il s'agit d'une question assez difficile car elle requiert des connaissances et des compétences spécifiques, ainsi que des ressources. Néanmoins, la détermination de l'efficacité d'un programme de traitement ne peut être surestimée, car il s'agit de l'outil permettant de démontrer la responsabilité dans l'utilisation des ressources et de promouvoir le travail avec les auteurs de violences.

## Questions organisationnelles

Les prestataires qui sont déterminés à lancer un programme de traitement des auteurs de violences sont généralement très motivés et espèrent contribuer à un changement systémique qui interrompra le schéma de la violence intrafamiliale et de la maltraitance des femmes. Ils ont le plus souvent un passé d'activiste et/ou de professionnel de la prise en charge. À ce titre, ils peuvent négliger les pièges du développement organisationnel. Voici quelques-unes des questions organisationnelles qui doivent être abordées lors du lancement d'un programme pour auteurs de violences.

**La capacité de gestion** comprend un certain nombre d'aspects tels que : les structures de prise de décision (qui décide de quoi), les lignes de responsabilité (qui est responsable de quoi), la responsabilité financière (y compris la collecte de fonds et la supervision des dépenses).

**La logistique et le soutien organisationnels** comprennent la prise de contact avec les clients, la correspondance avec d'autres agences et partenaires communautaires, le maintien de la base de données et la tenue des dossiers (dans un endroit sûr qui garantit la confidentialité des documents), la préparation des rapports destinés aux points de référence (par exemple, les tribunaux, la police, les services sociaux, les services de protection de l'enfance, les services d'aide aux victimes), la comptabilité financière et la tenue des livres (un audit financier indépendant est parfois nécessaire), le maintien des relations publiques et les relations avec les médias, la préparation du matériel utilisé dans le traitement, etc.

**L'espace de bureau approprié** dépendra en partie du profil et des ambitions du programme pour les auteurs de violences. Il est évident que si le programme comprend à la fois des formats individuels et de groupe, il faudra prévoir un espace de bureau plus grand. Dans de nombreux cas, un bureau d'environ 20 mètres carrés pour le travail de groupe et un bureau d'environ 8 mètres carrés pour le travail individuel devraient suffire. Dans certains pays, il existe des normes minimales qui stipulent qu'un programme de traitement doit disposer d'une salle d'attente, de toilettes, d'une salle de conseil individuel et de travail en groupe, de classeurs pouvant être fermés à clé pour garantir la confidentialité de la documentation. Dans certains pays disposant d'un système de renvoi des auteurs par le tribunal, l'espace doit être accessible aux clients handicapés.

**Les questions financières** sont étroitement liées au statut du programme pour les auteurs de violences dans le contexte juridique. Il est important de clarifier qui va payer pour ce service à la communauté. Lorsque les auteurs sont envoyés par les autorités et que leur participation au programme est obligatoire, le financement provient généralement du budget de ces autorités. Il est donc important de se mettre d'accord sur le montant, la période et la manière dont le financement sera assuré. Dans certains cas, les autorités soutiendront un programme destiné aux auteurs de violences auto-référés, mais le même type d'accord est nécessaire. Ce type d'accord a des conséquences directes sur la stratégie de collecte de fonds, y compris une éventuelle contribution financière de la part des clients. Cependant, le Conseil de l'Europe a recommandé que le paiement individuel ne soit pas exigé, mais que le financement relève plutôt de la responsabilité des États membres puisqu'il s'agit d'une question de droits de l'homme. Dans tous les cas, avant de commencer un programme pour auteurs de violences, il convient d'élaborer un plan financier réaliste.

**Les compétences des prestataires de traitement** doivent être définies et décrites comme un aspect essentiel de la dotation en personnel du programme et du développement du personnel. Les compétences du personnel sont étroitement liées au profil, au contenu et aux méthodes de travail du programme. Par exemple, si le programme

comprend une évaluation initiale, le personnel doit avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour le faire, si le traitement comprend un format de groupe, le personnel doit avoir les compétences nécessaires pour travailler avec un groupe de clients susceptibles de montrer une résistance considérable au changement. Ces compétences doivent être décrites en termes précis et de préférence mesurables. Les nouveaux programmes commencent généralement par recruter les candidats les plus appropriés, puis investissent des ressources dans leur formation et leur développement. Il est conseillé de commencer le plan de développement du personnel par l'évaluation du niveau de compétences atteint, puis de concevoir des formations sur mesure qui répondent aux besoins spécifiques de chaque membre du personnel du programme. Les compétences doivent être envisagées dans une perspective temporelle, c'est-à-dire qu'elles se développent jusqu'à certain niveau de maîtrise au fil du temps, mais la supervision et la consultation doivent être accessibles et parfois rendues obligatoires.

**La supervision / consultation / soutien** des prestataires de traitement est l'une des principales méthodes d'assurance de la qualité des services, du développement du personnel et du souci du bien-être des prestataires. Le travail quotidien avec les cas de violence domestique, la rencontre avec les victimes et les auteurs, les enfants qui souffrent de la violence relationnelle des parents est très difficile. Il convient donc de mettre en place des mécanismes de soutien pour compenser autant que possible les effets négatifs de ce travail. La supervision est une activité spécifique qui comprend des éléments de développement professionnel, de consultation, de soutien émotionnel et de partage de la responsabilité des décisions et des actions. En tant que telle, elle contribue à garantir une qualité appropriée des services, ce qui est important pour les clients, la direction de l'organisation, les bailleurs de fonds, les autorités et, bien sûr, les prestataires de traitement.

**Les procédures d'élaboration de la documentation et la gestion des bases de données** sont parfois considérées comme un élément autonome et non comme une composante importante de la mise en place d'un programme, et sont donc mises de côté ou prévues d'être instaurées ultérieurement. Mais cela ne doit pas être considéré comme une tracasserie bureaucratique. Au contraire, il s'agit d'un outil permettant de gérer l'information et de voir comment le programme fonctionne, y compris le suivi des services, le profil des clients, l'évaluation des réalisations, les rapports aux bailleurs de fonds, aux autorités, aux partenaires de référence, la préparation de communiqués de relations publiques, etc. Le système d'archivage de documents complexes et les questions de confidentialité qui y sont liées peuvent être assez exigeants et nécessitent souvent une expertise très spécifique.

**Les procédures et les exigences en matière de signalement** dépendent du cadre juridique, des services qui orientent les auteurs de violences vers le programme de traitement et des autres voies d'accès au traitement. Les contraintes légales de confidentialité sont, là encore, importantes dans la mise en place des procédures de signalement, et doivent être respectées. L'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans le cas particulier d'un auteur de violences est une question particulièrement délicate, surtout s'il faut évaluer les changements obtenus ou les futurs comportements à risque. Les attentes des différentes parties prenantes en matière de rapports doivent être clairement définies et ces accords doivent être transparents pour toutes les personnes concernées (par exemple, le client-auteur, la victime, le service référent, les autres services impliqués). Un autre aspect du reporting concerne la fourniture de rapports de synthèse (parfois annuels) aux autorités, aux financeurs, aux organisations partenaires et au grand public. Ces rapports ont généralement un format standard qui facilite leur rédaction.

## Formation

La formation des prestataires de traitement est directement liée à la réalisation des objectifs du travail avec les auteurs de violences. La formation est un outil permettant aux prestataires d'atteindre un niveau de compétences suffisant pour augmenter la probabilité de changer les comportements violents et les croyances sous-jacentes de l'agresseur. Les compétences comprennent trois aspects : les connaissances sur les sujets pertinents pour réaliser ce changement, les aptitudes pour faciliter le changement et les valeurs sur lesquelles le travail avec les auteurs de violences est fondé.

La formation doit prendre en compte les expériences des stagiaires avec les clients, en particulier avec les clients qui sont censés connaître un changement substantiel, comme c'est le cas pour le traitement des auteurs de violences domestiques. Ce modèle d'apprentissage par l'expérience est fortement recommandé car il reconnaît les compétences déjà existantes. La formation sert à accroître la maîtrise de ces compétences et à ajouter de nouvelles aptitudes et connaissances spécifiques. Des exemples tirés du travail des stagiaires sont souvent utilisés et liés au contexte du travail avec les auteurs de violences.

### **La formation doit permettre d'acquérir plusieurs compétences générales :**

1. Reconnaître les comportements violents et les croyances sous-jacentes. Par exemple : comprendre les questions fondamentales et la dynamique des relations de partenariat abusives ; comprendre le rôle du pouvoir et du contrôle dans une relation ; comprendre les effets de la violence sur les victimes ; comprendre le rôle de la socialisation,

de la culture et de la masculinité dans la société et chez les clients individuels ; reconnaître les comportements violents et la manipulation et y répondre ; reconnaître la manipulation et l'utilisation abusive des enfants dans la violence conjugale ; reconnaître les risques et les dangers pour les victimes ; être capable d'élaborer un plan de sécurité pour les victimes ; etc.

2. Gérer la relation avec un auteur-client. Par exemple : capacité à mener un entretien motivationnel ; reconnaître la toxicomanie ; maintenir les critères d'admission ; placer la sécurité de la victime au centre du traitement ; développer et maintenir une relation avec un client ; reconnaître les aspects verbaux et non verbaux des comportements et des messages du client et y répondre ; reconnaître l'état émotionnel du client et y répondre ; capacité à travailler avec un groupe de clients peu motivés ; capacité à présenter de manière convaincante les avantages de la participation au traitement ; gestion de la dynamique de groupe ; gestion des résistances des clients ; capacité à aborder les problèmes des auteurs de violences qui sont des parents ; participation d'un client à la définition des objectifs du traitement ; évaluation des résultats du traitement ; etc.

3. Compétences organisationnelles et administratives. Par exemple : préparation des séances individuelles et de groupe ; maintien de la cohérence et de l'homogénéité du programme de traitement ; développement et maintien de relations de collaboration au sein d'une équipe ; gestion des dossiers et des données ; capacité à rédiger et à soumettre des rapports en temps voulu ; etc

4. Compétences en matière de collaboration communautaire. Par exemple : capacité à travailler avec d'autres parties prenantes responsables de la sécurité des victimes ; capacité à promouvoir et à diffuser en public le travail effectué avec les auteurs de violences ; engagement dans la défense des intérêts du public ; etc.

5. Travail éthique et travail dans le cadre légal. Par exemple : maintien de la confidentialité et respect de ses limites ; compréhension des dispositions légales relatives à la protection des victimes et des enfants ; compréhension des responsabilités légales des prestataires de soins ; reconnaissance des responsabilités des services communautaires respectifs ; capacité à recevoir et à intégrer un retour d'information sur son propre travail ; compréhension des effets du travail avec la violence sur les prestataires de soins ; reconnaissance de ses propres besoins en matière de développement professionnel ; etc.

#### **A propos des auteurs :**

Dean Ajdukovic (Société d'assistance psychologique - SPA, Zagreb, Croatie)

Alessandra Pauncz (Centro di Ascolto Uomini Maltrattanti - CAM, Florence, Italie)